LUSS
LIGUE DES USAGERS DES SERVICES DE SANTÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
12-06-2018

L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS :
engagez-vous avec les associations de patients !

Mémorandum 2018 – élections communales et provinciales

Les associations de patients et de proches et la LUSS présentent leur mémorandum en vue des élections communales et provinciales d'octobre prochain. Celui-ci a été élaboré à partir d'une méthode participative et des débats organisés à Liège, Namur et Bruxelles. 23 associations de patients ont été impliquées. Dans ce mémorandum les associations de patients et de proches et la LUSS formulent des propositions pour faire de l'accès à la santé une priorité. La santé qui concerne de nombreux aspects de la vie de tous les jours sur lesquels peuvent agir les communes et les provinces.

Ce mémorandum encourage une **dynamique participative** et suggère d'impliquer la société civile, les associations de patients, les volontaires, les acteurs de santé communautaires, … dans les débats, pour permettre que les décisions et actions publiques répondent réellement aux besoins des citoyens et fassent émerger de nouvelles idées. « Cette dynamique doit se développer à tous les niveaux, de l'interpellation directe dans les conseils communaux à la consultation populaire mais également au niveau de conseils consultatifs des aînés, des personnes handicapées, des comités de résidents dans les maisons de repos,… afin de **permettre à tous les citoyens de participer à la vie de la commune** ».

Dans le mémorandum, nous sollicitons également toutes les communes à mettre en place un échevinat de la santé, qui devrait pouvoir intervenir au niveau de compétences plus larges impactant la santé, telles que l'environnement, l'urbanisme, le logement,… De manière plus générale, **nous invitons les communes à agir** au niveau de l'accès au logement de qualité et à un coût raisonnable, à développer des services publics, des structures pour les aînés, à renforcer les actions et budgets des CPAS, à maintenir des services de soins de proximité notamment dans les régions rurales.

Pour la LUSS mais également pour l'association Inclusion[1], le développement d'une **politique inclusive et antidiscriminatoire** est aussi une priorité. Tout citoyen doit pouvoir se déplacer, accéder aux bâtiments publics, aller à l'école, participer aux activités de loisirs,… quelle que soit sa situation.

---

[1] Inclusion ASBL, Élections communales 2018 – 2024, *« Pour une commune **accessible**, pour une commune **inclusive** ! »*, consultable à l'adresse http://www.inclusion-asbl.be/images/Recherche_et_analyses/Mmorandum%20Politique_elections_2018_2024.pdf

L'accès à l'information est également un point majeur de ce mémorandum, « Les communes et les provinces doivent être en mesure d'**informer les citoyens sur leurs droits sociaux** liés à la santé, au handicap, à la maladie chronique, au grand âge,… sur les démarches à effectuer en ce qui concerne le don d'organe, l'euthanasie. Elles peuvent jouer un rôle au niveau de l'information sur l'existence et les missions des associations présentes sur leur territoire ».

Nous attirons également l'attention des communes et des provinces sur les **enjeux de fracture numérique**, qui coupe toute une partie de la population de certains droits, nous demandons que les communes développent des services d'aide de proximité et mettent à disposition des salles informatiques.

Ce mémorandum est illustré d'exemples concrets de bonnes pratiques alors Inspirez-vous !

Contact presse

Sophie Lanoy
Coordinatrice concertation
Tél. 081/74 44 28
GSM : 0499/81 87 37
Courriel : s.lanoy@luss.be